

## Aux contribuables de la Ville de Macamic

### AVIS PUBLIC

#### Concernant le calendrier modifié des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021

Conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, avis est par les présentes donné que la Ville de Macamic a adopté le 5 juillet 2021 un nouveau calendrier des séances du conseil pour l'année 2021, qui se tiendront le lundi (à l'exception de celle du mois d'août et des jours fériés) à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, au 70, rue Principale, Macamic, ou à la salle communautaire du secteur Colombourg, au 705, 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang de Colombourg et qui débiteront à **19 heures**, et se lit comme suit :

Lundi 9 août (secteur Colombourg)
Mardi 7 septembre (6 fête du Travail)
Lundi 4 octobre 2021 (secteur Colombourg)
Lundi 15 novembre
Lundi 13 décembre

Donné à Macamic, ce 6 juillet 2021



Joëlle Rancourt,

Secrétaire-trésorière adjointe